

LES CHIFFRES CLÉS

Création de la société : 2011

- Equipe de 22 personnes dont 10 gérants
- 850 M€ sous gestion
- CLIENTS:

45% Institutionnels et Entreprises **46%** Family Offices et Gestion Privée **9%** Gérants d'actifs

- Plus de **20** fonds gérés
- Plus de **250** mandats de gestion

LA PHILOSOPHIE DE SANSO IS

SANSO signifie Oxygène en japonais

Nos solutions visent à répondre aux enjeux sociétaux de développement durable, actuels et futurs

L'expérience de notre équipe est entièrement dédiée à la recherche de résultats financiers associée à un niveau élevé de service

SANSO IS donne du sens à vos investissements

^{*} au 30 avril 2019, source SANSO IS

La Philosophie de Sanso IS : être responsable, performant & engagé



Financer les acteurs de la transition vers une économie durable.

Pour répondre aux Objectifs de Développement Durable définis par les Nations-Unies.

Pour bénéficier d'opportunités liées à la croissance forte des marchés sous-jacents.



Privilégier les émetteurs soucieux de leur responsabilité sociétale

Pour favoriser les acteurs économiques prenant en compte les intérêts de l'ensemble de leurs parties prenantes.

Pour éviter certains risques financiers dus à une mauvaise gestion des enjeux ESG.



Etre acteur du changement

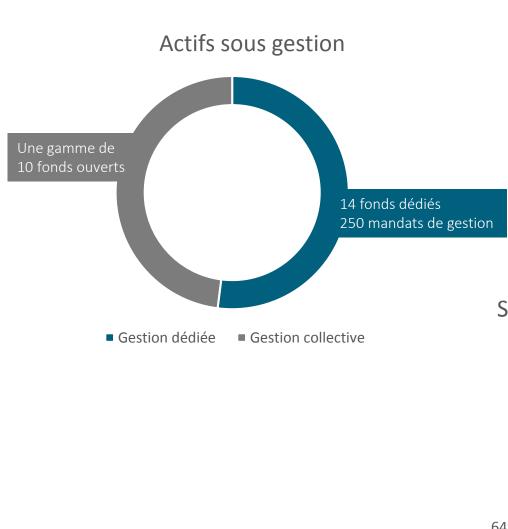
En contribuant à une prise en compte généralisée des enjeux ESG par les gestionnaires d'actifs / dans notre secteur.

En s'engageant dans des initiatives de place visant à promouvoir l'ISR et en soutenant financièrement des fondations.

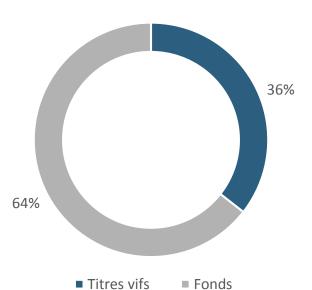
Sanso IS contribue ainsi à faire le lien entre les épargnants qui veulent donner du sens à leurs placements et les émetteurs qui répondent à des problématiques de développement durable.



La structure des encours gérés



Supports d'investissement



Classes d'actifs 20% 59%

■ Gestion Diversifiée ■ Gestion Action ■ Gestion Obligataire



1. DEMARCHE GENERALE DE LA POLITIQUE ISR

NOTRE ENGAGEMENT RESPONSABLE & DURABLE

SANSO IS prend systématiquement en compte des critères ESG dans ses décisions d'investissement pour plus de 80% des actifs sous gestion

La démarche d'investissement responsable et durable de Sanso repose sur 4 piliers



PILIER 1

Investir dans des entreprises d'avenir dont l'activité a un impact positif sur l'atteinte des Objectifs de Développement Durable des Nations-Unies (Sustainable Development Goals).



PILIER 2

Exclure les entreprises dont le comportement est contraire aux principes du Pacte Mondial des Nations-Unies au même titre que celles des secteurs du Tabac et du Charbon.



PILIER 3

Calculer la note ESG et l'empreinte carbone de nos portefeuilles en adoptant une démarche d'amélioration de celles-ci.



PILIER 4

Dialoguer avec nos gestionnaires d'actifs partenaires pour les inciter à faire progresser leurs pratiques d'intégration ESG.



SANSO INVESTMENT SOLUTIONS: NOS MOYENS TECHNIQUES ET HUMAINS



Une équipe spécialisée

L'équipe de gestion est composée de **10 gérants** et un **analyste ESG**



Un outil d'analyse d'aide à la sélection de fonds ISR

Les fonds ayant une démarche ISR sont répertoriés dans notre **outil interne d'analyse** *Monitoring Funds*.



Politique de vote

Sanso IS a sélectionné ISS pour nous assister dans l'analyse des résolutions et la mise en œuvre de la politique de vote « SRI »



Rencontres avec les sociétés de gestions

L'ensemble de l'équipe fait entre 250 et 300 rendez-vous par an avec des gérants externes



Gouvernance ISR

Un **Comité de Pilotage ISR** est organisé mensuellement



Moyen d'analyse pour la notation ESG et carbone des émetteurs

Sanso utilise MSCI comme un outil d'aide à la décision dans la sélection des titres : note ESG, empreinte carbone, et calcul de l'exposition aux ODD



NOTRE IMPLICATION DANS L'ÉCOSYSTÈME DE LA GESTION RESPONSABLE



En 2017, Sanso IS a signé les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations-Unies (UN PRI) afin d'affirmer son **engagement** en termes d'Investissement Responsable et Durable.



Sanso IS est signataire de l'Appel de Paris pour le Climat par lequel la société s'engage en faveur d'une limitation de l'élévation des températures à 2°C et affirme sa conviction qu'une action forte en faveur du climat débouchera sur une meilleure croissance et un développement plus durable.



Sanso IS a signé le Pacte Mondial des Nations Unies, réaffirmant sa volonté de respecter les principes fondamentaux du développement durable en tant qu'entreprise.



Sanso IS est membre depuis sa création du Forum pour l'Investissement Responsable (FIR), organisme à but non lucratif qui vise à **promouvoir et faciliter** le développement de l'ISR en France et en Europe via le réseau Eurosif.



Sanso IS participe au Comité Technique Investissement Responsable de l'AFG (Association Française de Gestion) et prend part à des groupes de travail sur des sujets spécifiques afin de suivre les **développements des pratiques ISR** et de **faire valoir auprès de ses pairs sa vision** de l'Investissement Responsable et Durable.



Sanso IS est signataire du CDP (Carbon Disclosure Project), organisme à but non lucratif gérant la plus importante plateforme mondiale de reporting environnemental dédiée aux entreprises et aux villes.



NOTRE ENGAGEMENT EN TANT QUE SOCIÉTÉ







Sanso IS s'applique à elle-même les principes de développement durable et de responsabilité sociale qu'elle prône dans sa politique d'investissement

- Elle s'implique vis-à-vis de la société civile en finançant la fondation Akuo* qui entreprend et soutient des **projets de développement durable** en faveur des populations défavorisées et de la protection de l'environnement dans le monde entier.
- Sanso IS s'engage à reverser 10% des frais de gestion financière du fonds Sanso Objectif Durable 2024 au bénéfice d'associations de défense de l'environnement et de protection des océans : Surfrider Foundation Europe et l'Institut Océanographique Fondation Albert 1^{er} Prince de Monaco.



2. FOCUS SUR LE PILIER 4 : L'ENGAGEMENT

Dialoguer avec nos gestionnaires d'actifs partenaires pour les inciter à faire progresser leurs pratiques d'intégration ESG.



ENGAGEMENT

Dans le cadre de notre sélection de fonds nous interrogeons systématiquement nos partenaires sur l'intégration des enjeux ESG au sein de leur process d'investissement.

Nous mettons systématiquement en place un dialogue avec ces gestionnaires afin de les inciter à intégrer ces considérations dans leur processus d'investissement.

Ce dialogue va prendre la forme de :



Rendez-vous avec les équipes de gestion, d'analyse et de distribution au cours desquels nous exprimons notre attachement à l'intégration de ces enjeux par nos partenaires et mettons en avant l'intérêt de ces sujets.



Courriers adressés aux instances de direction des sociétés de gestion concernées, rappelant notre souhait d'une meilleure prise en compte de ces enjeux.



Un suivi de l'évolution de la démarche des gestionnaires dans ce domaine.

En l'absence de progrès après 24 mois de dialogue nous statuons sur l'opportunité de continuer à travailler ou non avec les gestionnaires concernés.





POLITIQUE DE VOTE

Jusqu'en 2018 la politique de vote de Sanso IS était de voter lorsque la société de gestion détenait plus de 5% du capital d'une entreprise, ce qui, dans les faits, conduisait à ne voter à aucune Assemblée Générale.

Le Comité de Pilotage ISR a décidé de modifier la politique de vote à partir de l'exercice 2019 afin de rendre celle-ci plus cohérente avec la démarche d'Investissement Socialement Responsable de Sanso IS.

Sanso IS a sélectionné ISS pour nous assister dans l'analyse des résolutions et la mise en œuvre de la politique de vote.

ISS a élaboré des directives de vote par procuration conformes aux objectifs des investisseurs soucieux du développement durable. Sur les questions relatives à l'ESG, la politique « SRI » de ISS vise à promouvoir le soutien à des organes directeurs mondiaux reconnus qui promeuvent des pratiques commerciales durables préconisant la gérance de l'environnement, des pratiques de travail équitables, la non-discrimination et la protection des droits humains.











En matière de gouvernance d'entreprise, de rémunération des dirigeants et de structure d'entreprise, les lignes directrices de la politique « SRI » sont fondées sur un engagement pour la création et la préservation de valeur économique et pour la promotion des principes de bonne gouvernance d'entreprise.

En votant SANSO IS se préoccupe non seulement du rendement économique pour les actionnaires et d'une bonne gouvernance d'entreprise, mais aussi de s'assurer que les activités et les pratiques de l'entreprise sont conformes aux objectifs généraux de la société.





3. L'ENGAGEMENT EN PRATIQUE

Description de la démarche, liste des sociétés ciblées et cas pratiques.

POURQUOI UNE POLITIQUE DE DIALOGUE AVEC NOS GÉRANTS PARTENAIRES?

Environ 40% des encours de Sanso IS sont investis dans des fonds gérés par des sociétés de gestion de portefeuille tierces. L'activité de sélection de fonds externes est donc significative pour Sanso IS.

Sanso IS s'efforce de sélectionner des fonds ISR ou intégrant de façon structurée les enjeux ESG. Cependant les produits de ce type sont encore peu nombreux sur certaines classes d'actifs, par exemple :

- Gestion obligataire, notamment High Yield
- o Stratégies de performance absolue
- o Fonds axés sur les actions de petites et moyennes valeurs.

Par ailleurs Sanso IS a développé des relations de long-terme avec les sociétés de gestion sélectionnées et estime bénéficier d'un degré élevé d'écoute de la part de celles-ci.

De ce fait Sanso IS a décidé dès sa création de mettre en œuvre une politique de dialogue avec les gestionnaires d'actifs partenaires pour les inciter à faire progresser leurs pratiques d'intégration ESG et ainsi contribuer à la diffusion de la prise en compte de ces enjeux à un plus grand nombre d'acteurs du marché.

L'impossibilité de nouer un dialogue constructif dans un délai fixé à 2 ans environ conduira Sanso IS à écarter la société de gestion de la liste de ses contreparties.



LE PROCESSUS DE DIALOGUE

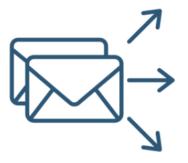
- 1. Choix des sociétés de gestion avec lesquelles un dialogue va être établi sur la base des critère suivants:
 - a. Etat de la politique ESG de la société de gestion.
 - b. Encours détenus par Sanso IS
 - c. Ancienneté de la relation
 - d. Taille de la société de gestion
 - e. Nature des stratégies proposées.
 - De 15 à 20 sociétés de gestion sont identifiées pour des actions de dialogue.
- 2. Mise en place d'un dialogue formalisé.
 - a. Envoi d'une lettre présentant notre démarche co-signée par le Président et le Directeur Général de Sanso IS.
 - b. Envoi simultané d'un questionnaire permettant de faire un état des lieux de la politique ESG
 - c. Analyse des réponses au questionnaire permettant de classer les sociétés en 4 catégories selon le degré de maturité de leur démarche : Avancées, Volontaires, Intéressées, Non-concernées, les non répondants étant placés dans cette dernière catégorie.
- 3. Echanges avec les sociétés Intéressées et Non-concernées afin de
 - a. Aider les sociétés Intéressées à construire une démarche cohérente avec leur processus d'investissement
 - b. Tenter de sensibiliser les Non-concernées.



LES SOCIÉTÉS CIBLÉES EN 2018

En mars 2018, la lettre et le questionnaire ont été envoyé aux sociétés ci-dessous :





- Amiral Gestion
- Axiom Alternative Investments
- Carmignac Gestion
- Chahine Capital
- Diamant Bleu Gestion
- Dorval Asset Management
- Equigest
- Erasmus Gestion
- Financiere Arbevel
- Gemway Assets
- Karakoram

- Keren Finance
- Moneta Asset Management
- Rothschild & Cie Gestion
- Schelcher Prince Gestion
- Sunny Asset Management
- Syquant Capital
- Tikehau Investment Management
- Turgot Asset Management
- Varenne Capital Partners
- Zadig Gestion



AUTRES SOCIÉTÉS AVEC LESQUELLES UN DIALOGUE A ÉTÉ ÉTABLI

Autres sociétés avec lesquelles un dialogue a été établi:

- Axiom Alternative Investments
- Amilton Asset Management
- Chahine Capital
- Erasmus Gestion
- Exane Asset Management
- Laffitte Capital Management
- Old Mutual Global Investors
- Turgot Asset Management



Pour le premier exercice un dialogue a également été mis en place avec certaines sociétés non incluses dans notre liste d'envoi de courriers mais avec lesquelles nous travaillons et qui ont montré de l'intérêt pour notre démarche.





Chronologie du dialogue:



- Février 2018 : nous questionnons Amilton AM sur la prise en compte des facteurs ESG lors d'un point de gestion sur la gamme actions. Suite à ce point de gestion la société nous recontacte pour organiser un rendez-vous dédié à l'ISR.
- Mars 2018 : rendez-vous avec des membres de la direction, de l'équipe de gestion et de l'équipe commerciale pour une présentation de l'ISR et un échange sur ce sujet. Suite à ce rendez-vous la société nous indique s'engager dans une démarche de réflexion sur l'ISR.
- Juillet 2018 : dans le cadre du suivi du rendez-vous nous constatons qu'Amilton AM a rencontré certaines agences de notation ESG. Un échange d'une heure a lieu avec un membre de l'équipe de gestion notamment sur les points forts et faibles des différents acteurs de ce marché.





Chronologie du dialogue:



- Septembre 2017 : nous questionnons Chahine Capital sur la prise en compte des facteurs ESG lors d'un point de gestion sur la gamme actions. La société nous indique que ces sujets ne font pas partie de ses priorités et semblent difficile à intégrer dans le cadre de leur processus.
- Mars 2018 : nous adressons notre lettre et notre questionnaire annuel à Chahine Capital qui nous retourne le questionnaire complété dans un délai d'une semaine. Dans la réponse Chahine Capital déclare considérer désormais l'ISR comme un axe de recherche. L'équipe de gestion a suivi des séminaires sur ce sujet. Nous classons Chahine Capital dans la catégorie des sociétés *Intéressées*.
- Octobre 2018 : dans le cadre d'un rendez-vous de suivi Chahine Capital nous déclare continuer à travailler sur ces sujets et nous réalisons à leur demande une conférence téléphonique avec l'équipe de gestion sur ces sujets.





Chronologie du dialogue:



- Août 2017: nous questionnons Erasmus Gestion sur la prise en compte des facteurs ESG lors d'un point de gestion sur le fonds Erasmus Small Caps Euro. La société nous indique que ces sujets ne sont pas intégrés à son processus d'investissement et que peu d'informations sont disponibles sur les petites valeurs mais qu'elle a conscience de l'importance croissante des enjeux ESG.
- Septembre / octobre 2017 : deux rendez-vous sont réalisés avec des membres des équipes commerciales et de gestion d'Erasmus. Le premier rendez-vous a une portée essentiellement pédagogique visant à aider les équipes à se familiariser avec des différents concepts liés à l'Investissement Socialement Responsable. Le deuxième rendez-vous est l'occasion d'un échange plus technique sur les différentes sources de données et d'analyse disponibles et leurs plus-values respectives
- Mai 2019: Erasmus Gestion publie ses premiers reportings ESG et carbone pour les fonds Erasmus Small Caps Euro et Erasmus Mid Caps Euro en s'appuyant sur Ethifinance. Le Directeur du Développement remercie Sanso IS pour son accompagnement et sa pédagogie sur l'ESG



CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Initiée lors de la création de Sanso IS mi-2017 la démarche de dialogue avec nos gestionnaires d'actifs partenaires s'est traduite de façon très concrète en 2018 avec :

- Des courriers et questionnaires envoyés à plus de 20 sociétés de gestion dont l'implication en termes d'ISR nous semblait pouvoir être améliorée.
- Plus de 20 rendez-vous réalisés avec des gestionnaires spécialement pour les sensibiliser aux problématiques ESG et faciliter
 l'identification d'axes de progression dans ce domaine.

Cette démarche a délivré relativement rapidement des **résultats tangibles** parmi lesquels la publication par Erasmus Gestion de reportings ESG et carbone sur deux de ses fonds.

Bien entendu les sociétés sollicitées l'an passé se sont montrées plus ou moins réceptives à notre démarche et notre périmètre d'investissement évolue de façon constante.

C'est pourquoi tout en étant pleinement satisfait des résultats obtenus lors de l'exercice 2018 nous pensons que le potentiel de progrès de nos contreparties est loin d'être épuisé et nous poursuivrons notre démarche de dialogue et d'engagement en 2019 en mettant notamment l'accent sur les sociétés classées comme *Non-concernées* l'an passé et sur nos nouveaux partenaires.

Nous restons par ailleurs déterminés à écarter de la liste de nos partenaires les sociétés qui ne réaliseraient aucun progrès à moyen-terme.



NOUS JOINDRE ET ÉCHANGER



NOS ÉQUIPES DIRIGEANTES & **COMMERCIALES**

www.sanso-is.com contact@sanso-is.com

y sanso_is **in** sanso is

PARIS 69 boulevard Malesherbes 75008 Paris +33 1 84 16 64 36

MARSEILLE 48 cours Pierre Puget 13006 Marseille +33 4 91 02 33 65



David KALFON, CFA



Benoit MAGNIER Directeur Général



Nicolas DUBAN Conseil Stratégique



François L'HÉNORET Resp. Développement Commercial francois.lhenoret@sanso-is.com tél. + 33 1 86 95 01 45 mob. +33 6 74 29 51 49



Nicolas PENNEL Commercial CGPI tél. + 33 1 79 35 04 51 mob. +33 6 32 99 96 93 mob. +33 6 80 43 23 84 mob. +33 6 58 78 84 42



Ugo DEMANGE Développement Commercial CGPI ugo.demange@sanso-is.com tél. + 33 1 79 35 04 42



Quentin CALVET Relation Clients & Développement tél. + 33 1 79 35 04 41



Percilia ANTUNES Service Clients pantunes@sanso-is.com quentin.calvet@sanso-is.com tél. + 33 1 70 37 36 02

Ce document ne constitue ni une offre de souscription, ni un conseil en investissement. Il ne peut être reproduit, diffusé, communiqué, en tout ou partie, sans autorisation préalable de la société de gestion.

Investir sur les marchés financiers comporte des risques de perte en capital. Les performances passées ne constituent en rien une garantie pour des performances futures.

Les Fonds présentent un risque de perte en capital. Toute personne désirant investir dans les OPCVM mentionnés dans ce document est tenue de consulter le document d'informations clé pour l'investisseur visé par l'Autorité des Marchés Financiers et disponible sur simple demande auprès de Sanso Investment Solutions.

L'accès aux Fonds et services de la Société peut faire l'objet de restriction à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Il ne peut notamment être offert ou vendu, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. person » selon la définition de la règlementation américaine « Regulation S » et/ou FATCA.

